

ARRÊTÉ N° 2026-007
modifiant les horaires d'ouverture des bureaux de vote
à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R. 41,

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret du président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-043 du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu l'avis émis par le président de l'Union des maires du Val-d'Oise le 12 décembre 2025 ;


Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00 sur l'ensemble du territoire du département du Val-d'Oise.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et les maires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.val-doise.gouv.fr.

Fait à Cergy, le **12 JAN. 2026**

Le préfet,

Pour le Préfet
La secrétaire générale

Hélène GIRARDOT